



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Internet

Question écrite n° 60445

### Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le retard qu'a pris la France en matière d'accès à Internet. En effet, une récente étude révèle que seuls 19 % des foyers français sont connectés à Internet, contre 28 % en moyenne chez nos voisins européens. Le principal frein au développement de l'Internet en France est dû au coût des communications, directement lié au temps de connexion. C'est pourquoi il lui demande si des mesures pourraient être prises rapidement afin de mettre en place l'interconnexion forfaitaire illimitée (IFI), à l'image de ce qui existe déjà dans d'autres pays européens.

### Texte de la réponse

Pour les internautes, les offres commerciales d'accès à Internet via le réseau téléphonique se présentent actuellement soit sous la forme d'un forfait d'heures de connexion (cinq, dix, vingt, trente heures...), soit sous la forme d'une communication à la durée à des tarifs par minute voisins de ceux d'une communication locale. La concurrence forte sur ces offres, et notamment sur les forfaits, a entraîné une baisse substantielle des prix au cours des deux dernières années. Le coût moyen pour une durée de communication mensuelle de trente heures est ainsi aujourd'hui l'un des plus bas d'Europe. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué en novembre dernier à l'Assemblée nationale qu'il était indispensable pour favoriser le développement de la société de l'information en France que l'accès forfaitaire illimité à Internet apparaisse en France dès 2001. Pour y parvenir, il était nécessaire que France Télécom propose aux opérateurs entrants une offre d'interconnexion à la capacité pour l'accès à Internet en complément de son offre d'interconnexion actuelle à la durée. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat à l'industrie ont donc demandé à France Télécom de proposer une telle offre. L'entreprise a présenté une offre de raccordement à la capacité aux opérateurs entrants en février puis une offre modifiée en mars. Elle l'a transmise à l'autorité de régulation des télécommunications (ART), qui a créé un groupe de travail sur cette question regroupant France Télécom, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette offre, qui ne concerne que les opérateurs dont le réseau est suffisamment étendu pour s'interconnecter à celui de l'opérateur historique au niveau local des commutateurs d'abonnés, a reçu l'accord de l'ART le 6 avril. L'opérateur historique a proposé une seconde offre pour la majorité des opérateurs qui interconnectent leur réseau au niveau régional des points de raccordement de réseau d'opérateur (PRO). L'ART a indiqué fin juin que cette offre serait disponible en septembre et pourrait permettre aux opérateurs de proposer des forfaits illimités à des tarifs inférieurs à 200 francs par mois. Cette démarche s'inscrit dans le volonté du Gouvernement d'assurer l'égalité des territoires, des entreprises et des particuliers dans l'accès à Internet, et participe au mouvement de baisse des tarifs à Internet depuis trois ans.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 60445

**Rubrique** : Télécommunications

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 30 avril 2001, page 2521

**Réponse publiée le** : 20 août 2001, page 4778